

Jardin botanique de l'Aubrac

DEVENIR MÉCÈNE

Une occasion de participer à la
sauvegarde et valorisation du
patrimoine végétal de l'Aubrac



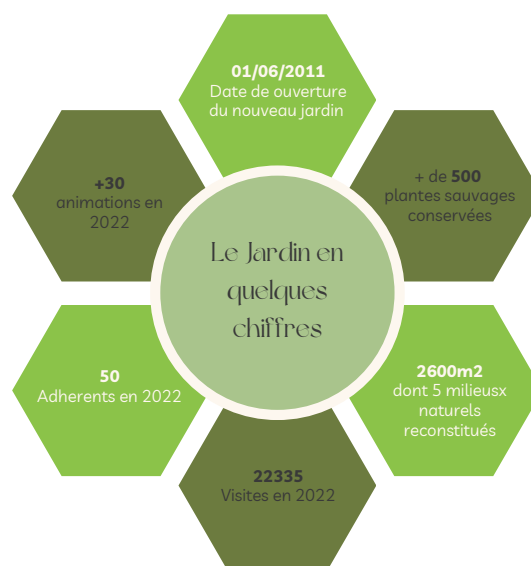
24 Chemin du Presbytère – Aubrac, 12470 Saint-Chély d'Aubrac
07 86 56 92 50
maintenance@aubrac-jardin.org
www.aubrac-jardin.org

NOUS SOUTENIR

Le Jardin Botanique de l'Aubrac est un endroit unique et exceptionnel, situé dans le Parc naturel de l'Aubrac. Il abrite une collection remarquable des espèces du plateau, qui sont soigneusement entretenues par les jardiniers passionnés.

Depuis sa création, le JBA a attiré de nombreux visiteurs amoureux de la nature. Cependant, pour maintenir et développer son excellence, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les projets de recherche, l'amélioration des installations et la préservation de la biodiversité.

C'est pourquoi nous sommes à la recherche de mécènes pour soutenir notre projet.



LES PROJETS À SOUTENIR

En devenant un mécène du JBA, vous pourrez faire une différence significative en aidant à préserver la beauté et la richesse de notre environnement naturel.

Votre soutien permettra également de transmettre les connaissances scientifiques sur la biodiversité et de sensibiliser les générations futures à l'importance de la protection de la nature.



SCIENTIFIQUE

Mise en route pour devenir Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées du territoire de l'Aubrac.



EDUCATION

Assurer la sensibilisation et l'éducation à la flore et au patrimoine naturel et historique du plateau avec visites commentées, animations et ateliers



CULTURE

Développement d'ateliers, conférences, visites commentées, expositions et autres animations pédagogiques adaptées à toutes les tranches d'âge.

Les mécènes peuvent également soutenir des projets d'amélioration du jardin, tels que la construction de nouvelles espaces, la mise en place de nouvelles zones, etc.

En devenant mécène, vous pouvez choisir de soutenir l'un ou plusieurs de ces projets en fonction de vos intérêts et de vos priorités. En collaborant avec le Jardin Botanique de l'Aubrac, vous aiderez à préserver la biodiversité et à transmettre les connaissances scientifiques sur la nature.

ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !

Rejoignez-nous dans notre mission pour préserver la biodiversité et faites un don aujourd'hui. Votre soutien sera un investissement précieux dans l'avenir du Jardin Botanique de l'Aubrac et de notre environnement naturel.

POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?

- Renforcer son image d'entreprise en tant qu'acteur responsable en matière de développement durable et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Se bénéficier d'avantages fiscaux et de réductions d'impôts
- Investir dans l'avenir : Votre soutien sera un investissement précieux dans l'avenir du Jardin Botanique de l'Aubrac et de notre environnement naturel.

-60%

Les dons faits, via un mécénat, sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% des montants versés et dans la limite de 5% de chiffre d'affaires HT. Si cette limite est dépassée, la loi prévoit un report de la déduction fiscale jusqu'aux 5 exercices suivant le don.

POUR SOUTENIR NOS ACTIONS, VOUS POUVEZ :

- Donner en ligne par virement
- Donner par chèque. Il vous suffit de compléter une formulaire et de nous le renvoyer accompagné de votre chèque à l'ordre de la Association Jardin botanique de l'Aubrac à l'adresse suivante :

24 Chemin du Presbytère – Village d'Aubrac
F-12470 SAINT-CHELY D'AUBRAC

Plus d'information :

07.86.56.92.50

maintenance@aubrac-jardin.org

www.aubrac-jardin.org



CONTREPARTIES

Les mécènes du Jardin Botanique de l'Aubrac peuvent bénéficier de différentes contreparties en fonction du niveau de leur engagement financier :

1. Visibilité : Les mécènes peuvent bénéficier d'une visibilité accrue en étant reconnus sur les supports de communication du jardin, tels que les panneaux d'affichage, le site web, etc.
2. Expériences exclusives : Les mécènes peuvent bénéficier d'expériences exclusives, telles que des visites du jardin, des ateliers, etc.
3. Relations publiques : Les mécènes peuvent bénéficier d'opportunités de relations publiques en étant associés à un projet reconnu pour son engagement en faveur de l'environnement et de la biodiversité.
4. Invitations : Les mécènes peuvent également recevoir des invitations à des événements exclusifs organisés par le Jardin Botanique de l'Aubrac.

Il est important de noter que les contreparties peuvent varier en fonction du niveau de l'engagement financier et peuvent être discutées avec les représentants du Jardin Botanique de l'Aubrac.

PARTENAIRES FINANCIERS



MERCI !

Association Jardin Botanique de l'Aubrac

Association loi 1901 déclarée le 7 août 1981 (changement de nom le 30 avril 2011) à la Préfecture de l'Aveyron

Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre départemental (arrêté n° 2009-033-2)

SIRET N° 423 864 412 00014 - CODE APE N° 914Z